

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-176 du 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD (ACHIET-LE-GRAND) - C. DUMORTIER (BAPAUME) – M. BONIFACE (BAPAUME) - J. LE CERF (BAPAUME) – E. COTTEL (BEAULENCOURT) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) - V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – F. LETURCQ (HERMIES) - M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – Ch. LECTEZ (METZ-EN-COUTURE) - F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT)

MM. G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. GODEVELLE (BERTINCOURT) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIK (FAVREUIL) – J.-P. LORENT (GREVILLERS) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) – B. HIEZ (LEBUCQUIERE) - G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J.-P. BOUSSEMARD (NOREUIL) - J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – S. LEJEUNE (ST LEGER) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) –

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY  
M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

**Objet : OPAH du Sud Artois  
Nouvelle répartition des dossiers dans les priorités de travaux**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le territoire de la Communauté de Communes est engagé dans un processus d'opération programmée d'amélioration de l'Habitat pour la partie est de son territoire (ancienne intercommunalité de Bertincourt).

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil Communautaire du 30 septembre 2014 approuvant le principe de l'extension de cette opération à l'ensemble du périmètre de l'intercommunalité pour les deux années restantes d'animation. Cette décision faisait suite à la proposition des services de l'Etat et avaient pour principal objectif d'améliorer le taux de dossiers accordés sur cette opération.

.../...

Monsieur le Président propose de modifier la répartition des dossiers susceptibles de recevoir une aide de l'ANAH dans chacune des priorités retenues initialement pour essayer de dynamiser l'opération pour les deux dernières années.

Monsieur le Président propose de retenir la répartition suivante :

	2014-2015	2015-2016	TOTAL
Prop Bailleurs	13 dossiers réduits à 3	11 dossiers réduits à 4	24 dossiers réduits à 6
Prop OccupTDHI	4 dossiers réduits à 2	2 dossiers	6 dossiers réduits à 4
Prop Occup HM	26 dossiers portés à 32	21 dossiers portés à 25	47 dossiers portés à 60
Prop Occupants Autonomie	2 dossiers	2 dossiers	4 dossiers
Prop Occupants Autres Tx Assain.	8 dossiers portés à 11	6 dossiers portés à 10	14 dossiers portés à 21

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- de confirmer l'extension de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Bertincourt à l'ensemble des communes de l'intercommunalité pour les deux dernières années de fonctionnement de cette opération,
- d'approuver la nouvelle répartition des dossiers dans les priorités retenues par les services de l'Etat pour les deux dernières années de cette opération,
- d'accorder aux pétitionnaires les mêmes subventions que celles qui avaient été accordées dans le cadre des travaux présentés au titre de l'opération initialement menée sur le périmètre de l'intercommunalité de Bertincourt.
- de prévoir les crédits nécessaires aux subventions accordées dans le cadre des différents budgets de la collectivité – opération budgétaire 17-OPAH du Sud Artois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 10 décembre 2014 et transmission en Préfecture le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 10 décembre 2014 et transmission en Préfecture le 10 décembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

